



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique des prix de la construction

Description

La statistique des prix de la construction mesure l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sous la forme d'indices. Elle relève principalement des prix de contrats et reflète donc les fluctuations de l'offre et de la demande ainsi que les gains de productivité.

Son champ d'application est constitué de toutes les phases de conception d'un projet. Ses principales applications pratiques sont, d'une part, l'adaptation de budgets ou de devis à l'évolution des prix du marché et, d'autre part, l'aide aux planificateurs dans le calcul des coûts de leurs projets.

Elle est calculée semestriellement et ses résultats sont régionalisés selon les grandes Régions.

Des indices et des taux de variation sont publiés pour 11 types d'objet (structurés selon le CFC), pour les domaines du bâtiment et du génie civil, ainsi que pour la construction dans son ensemble.

Disponible depuis: octobre 1998 (fin juin et fin décembre)

Période de base: octobre 2020

Caractères relevés:

Prix du marché des entreprises du secteur de la construction, des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, des banques et des compagnies d'assurances domiciliées en Suisse.

Statistique basée, à chaque relevé, sur env. 25'000 prix.

Méthodologie

Enquête par échantillonnage. Envoi de formulaires spécifiques à chaque corps de métier à un échantillon de quelque 4'000 entreprises du secteur de la construction, bureaux d'architectes et d'ingénieurs, banques et compagnies d'assurances stratifié selon la branche, la région et la taille de l'entreprise.

Participation : obligatoire

Degré de régionalisation: grandes régions officielles de la Suisse

Périodicité: semestrielle (pour les mois d'avril et d'octobre)

Période de référence: janvier à avril pour l'enquête d'avril
juillet à octobre pour l'enquête d'octobre

Révisions (avec nouvelle base d'indice):

1998, 2010, 2015, 2020

Politique de révision

Pas de révision des résultats

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)

Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Information BAP

+41 58 46 36306

bap@bfs.admin.ch